

Analyse de l'effort et du potentiel fiscal dans la zone CEMAC : cas de la République du Congo

Analysis of Fiscal Effort and Fiscal Potential in the CEMAC Zone: The Case of the Republic of Congo

Emery Patrice Mouandza

Ingénieur statisticien économiste

République du Congo

Ministère de l'Economie du plan, de la statistique et de la prospective
Centre National de Formation en Statistique, Démographie et Planification

Date de soumission : 30/05/2026

Date d'acceptation : 14/07/2026

Pour citer cet article :

Mouandza. E.P. (2026) « Analyse de l'effort et du potentiel fiscal dans la zone CEMAC : cas de la République du Congo », Revue Française d'Economie et de Gestion « Volume 7 : Numéro 8 » pp : 311- 337.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons
Attribution License 4.0 International License



RESUME

Cet article examine le potentiel fiscal des pays de la CEMAC, en mettant un accent particulier sur la République du Congo. Pour ce faire, nous utilisons un modèle à frontière stochastique fondé sur l'approche développée par Kumbhakar et al. (2014), appliqué à des données couvrant la période 2004-2021. Les résultats montrent que les revenus tirés des ressources naturelles, le niveau de développement économique et le développement du secteur privé exercent un effet positif sur le potentiel fiscal, avec des contributions respectives de 0,442 point, 0,081 point et 0,839 point. En revanche, l'inflation a effet négatif de 0,004 point sur le potentiel fiscal. L'analyse révèle également des disparités entre les pays de la CEMAC et la République du Congo. Alors que l'effort fiscal global moyen dans la zone (hors Congo) s'établit à 57%, celui du Congo atteint 80 %, traduisant une mobilisation plus soutenue des ressources internes. Pour renforcer leur potentiel fiscal, les pays de la CEMAC gagneraient à investir dans la diversification économique, à améliorer les conditions de vie des populations, à promouvoir le développement du secteur privé et à moderniser leurs systèmes de collecte des recettes publiques.

Mots clés : Potentiel fiscal ; effort fiscal ; recettes fiscales ; modèle à frontière stochastique ; CEMAC.

ABSTRACT

This article examines the tax potential of EMCCA countries, with a particular focus on the Republic of Congo. To this end, we employ a stochastic frontier model based on the approach developed by Kumbhakar et al. (2014), applied to data covering the period 2004–2021. The results show that revenues generated from natural resources, the level of economic development, and private sector development have a positive effect on tax potential, with respective contributions of 0.442 points, 0.081 points, and 0.839 points. In contrast, inflation has a significant negative effect of 0.004 points on tax potential. The analysis also reveals disparities between the EMCCA countries and the Republic of Congo. While the average overall tax effort in the region (excluding Congo) stands at 57%, Congo's tax effort reaches 80%, reflecting a stronger mobilization of domestic resources. To strengthen their tax potential, EMCCA countries should invest in economic diversification, improve living standards, promote private sector development, and modernize their public revenue collection systems.

Keywords: Fiscal potential; fiscal effort; tax revenue; stochastic frontier model; EMCCA.

Introduction

L'augmentation des recettes fiscales constitue un enjeu majeur dans les politiques de développement, tant pour les pays développés que pour les économies émergentes et les pays en développement. En effet, ces recettes représentent la principale source de financement de l'action publique. Cette priorité est explicitement intégrée dans les Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2015, notamment à travers l'objectif 17, qui vise à « renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ». Parmi les cibles associées à cet objectif figure la cible 17.1, qui stipule : « Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes ». La mobilisation des ressources internes est aussi reconnue comme une priorité stratégique pour les pays africains, comme en témoigne son inscription dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA).

Les pays africains dont les économies dépendent essentiellement des matières premières (pétrole, produits primaires, etc.) tendent à fonder leur stratégie de développement sur l'exploitation des ressources naturelles (Brun & al. (2006) ; Helgath (2020)). Ainsi, la forte dépendance à l'égard des produits primaires à l'instar de l'agriculture, du pétrole et des produits miniers dont les prix très volatiles induisent une incertitude et peuvent avoir des effets directs sur la mobilisation des recettes fiscales en la rendant vulnérables (Yohou & Goujon, 2017)¹. En outre, une assiette fiscale étroite combinée à une dépendance excessive aux exportations de produits de base exposent les pays au risque d'une volatilité économique et fiscale accrue et, en fin de compte, des niveaux inférieurs de perception des impôts (Haldenwang & Ivanyna, 2018). Le taux des prélèvements fiscaux (définis comme le total des recettes fiscales, y compris les cotisations sociales, exprimé en pourcentage du PIB) en Afrique est en moyenne de l'ordre de 18 % à 21 % alors qu'il est en moyenne à l'ordre de 34% dans les pays de l'OCDE (Jeaquemot & Raffinot, 2018).

D'après la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) : les pays africains peuvent accroître les recettes publiques de 12 à 20 % du PIB en adoptant un cadre d'action visant à renforcer la mobilisation des recettes dans six domaines clés. Il s'agit principalement d'améliorer la politique budgétaire, de revoir et de mettre à jour la politique fiscale, d'élargir et d'approfondir l'assiette fiscale, d'améliorer l'administration fiscale, de lutter contre l'évasion fiscale, de renforcer le recouvrement des recettes non fiscales et

¹ Cité par Helgath (2020).

d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles afin de lutter contre la fraude fiscale (CENUA, 2019). Dans le même sens, le Fonds Monétaire international (FMI) affirme que l'Afrique subsaharienne peut mobiliser des recettes fiscales supplémentaires jusqu'à l'ordre de 5% du PIB (un chiffre nettement supérieur aux montants que la région reçoit chaque année de l'aide au développement international) pour ce faire, les pays doivent poursuivre leurs efforts visant à moderniser les administrations fiscales et à élargir l'assiette de l'impôt.

Au sein de la **Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)**, les économies demeurent fortement tributaires de l'exploitation des matières premières, en particulier du pétrole. Cette forte dépendance les expose aux fluctuations des marchés internationaux. Ainsi, l'effondrement des cours des matières premières en 2014 a profondément perturbé les équilibres macroéconomiques des États membres. La chute du prix du baril de pétrole a notamment entraîné une dégradation des perspectives de croissance à court et à moyen terme, mettant en évidence la vulnérabilité des économies de la sous-région.

Face à ce choc pétrolier, le renforcement de la politique fiscale s'est imposé comme l'un des principaux axes d'ajustement économique. Les réformes préconisées visaient à accroître le rendement de la fiscalité indirecte tout en réduisant le poids de la fiscalité directe, notamment celle appliquée aux bénéfices des sociétés, afin d'améliorer la compétitivité des entreprises et de favoriser l'investissement. Par ailleurs, les États affichant un faible niveau de pression fiscale sont encouragés à renforcer la mobilisation de leurs recettes intérieures afin de converger progressivement vers la moyenne observée au sein de la CEMAC.

L'état congolais assure la réalisation de ses missions régaliennes non seulement grâce à la manne pétrolière mais également par le biais des impôts. Le système fiscal congolais repose sur le principe déclaratif, ce qui signifie que le contribuable fournit à l'administration fiscale les informations nécessaires à l'établissement de ses impôts. En contrepartie, l'administration dispose du droit de contrôler ces déclarations afin de protéger les intérêts du Trésor public. Ce contrôle, effectué sur place, vise à vérifier la régularité de la comptabilité et la sincérité des déclarations, en les confrontant à des éléments factuels. En cas d'irrégularités, l'administration peut procéder à la rectification et à l'établissement des impôts éludés. Ainsi, le Congo fait partie intégrante des pays du monde où le régime fiscal suscite des critiques récurrentes.

De manière générale, la préoccupation de collecte optimale des impôts et taxes a toujours alimenté les débats politiques des gouvernements qui doivent concilier le financement des dépenses publiques et le développement du secteur privé, principales sources de croissance et créatrices de richesses et d'emplois dans les économies modernes. Sur le plan théorique, ce

débat oppose d'un côté ceux qui estiment que l'Etat doit orienter ses interventions dans l'accomplissement de ses fonctions régaliennes, et donc en l'occurrence moins d'impôts, et d'un autre côté, ceux qui estiment que la présence de l'Etat doit être plus accrue et par conséquent plus d'impôts à prélever pour financer les politiques publiques.

De ce fait, le sujet des recettes fiscales et l'analyse de ses déterminants a toujours suscité l'intérêt de plusieurs économistes et spécialistes des finances publiques, qui tentent de donner une explication théorique de ce sujet suivi d'une vérification empirique portant sur les différents contours des recettes publiques.

Ainsi, l'objectif général de cet article est d'évaluer le potentiel fiscal des pays de CEMAC afin d'apprécier leur capacité réelle de mobilisation des recettes publiques. De manière spécifique, cette étude vise, dans un premier temps, à analyser les principaux déterminants de l'effort fiscal dans les pays de la CEMAC. Elle cherche à estimer l'effort fiscal des États membres en distinguant sa composante permanente, qui reflète les capacités structurelles de mobilisation des recettes, de sa composante transitoire, qui résulte de facteurs conjoncturels ou temporaires. Enfin, l'article propose une analyse comparative entre la République du Congo et les autres pays membres de la CEMAC. Cette comparaison permettra d'évaluer la position relative du Congo en matière de mobilisation fiscale, d'identifier ses forces et ses faiblesses, et de dégager des pistes de réformes susceptibles d'améliorer durablement ses performances fiscales.

1. Cadre conceptuel et revue de littérature

1.1. Cadre conceptuel

Le potentiel fiscal, également appelé frontière fiscale ou capacité fiscale est défini comme le niveau le plus élevé de recettes fiscales (sans compter les cotisations de sécurité sociale) qu'un pays peut mobiliser sur la base d'un point de référence maximum observé dans des pays comparables (FMI, 2024). Lawin (2022) définit le potentiel fiscal comme l'accroissement des recettes fiscales qu'un pays pourrait obtenir en modifiant sa politique fiscale ou en améliorant l'efficacité du recouvrement.

L'effort fiscal, il est défini comme le rapport entre le niveau observé des recettes fiscales et le potentiel fiscal (ou frontière), qui est le niveau le plus élevé observé si l'on prend en compte les caractéristiques du pays, notamment le PIB par habitant, la taille du secteur agricole et, surtout, l'efficacité de l'État et la perception de la corruption dans le secteur public », précise le FMI. Il mesure l'efficacité globale des politiques économiques mises en œuvre pour accroître les recettes fiscales. La situation de référence correspond à l'application des meilleures pratiques internationales. La composante « ressources » des recettes, c'est-à-dire les revenus publics

directement issus des produits miniers, est exclue de cette évaluation, car elle dépend de facteurs exogènes à la politique de mobilisation des recettes fiscales (BM, 2019).

1.2. Revue empirique

Plusieurs études ont été menées dans la littérature empirique pour évaluer le potentiel fiscal et l'effort fiscal des pays.

Bird et al. (2008) ont étudié l'effort fiscal dans les pays en développement et à revenu élevé à partir de données moyennes des années 1990. Leur analyse souligne qu'un gouvernement légitime et peu corrompu est essentiel pour un effort fiscal soutenu. Ils mettent également en évidence l'importance des facteurs d'offre et de demande dans la détermination de l'effort fiscal. Par la suite, Pessino & Fenochietto (2010) ont évalué l'effort et la capacité fiscales de 96 pays entre 1991 et 2006 à l'aide d'un modèle à frontière stochastique. Leurs résultats montrent une corrélation positive entre les recettes fiscales (en % du PIB) et le niveau de développement, le commerce, ainsi que les dépenses publiques en éducation. À l'inverse, l'inflation, les inégalités de revenus, la part de l'agriculture dans le PIB et la corruption ont un effet négatif sur les recettes fiscales. Dans le même sens, Langford & Ohlenburg (2016) ont analysé le potentiel et l'effort fiscaux dans 85 pays non riches en ressources naturelles, en utilisant un modèle à frontière stochastique sur les données de 1984 à 2010. Leur étude révèle que la corruption, l'ordre public et la responsabilité démocratique influencent significativement la capacité des États à atteindre leur potentiel fiscal. Les pays à revenu faible et intermédiaire inférieur mobilisent environ 60 % de leur potentiel fiscal, contre plus de 70 % dans les pays à revenu moyen supérieur et élevé.

Sur le continent africain, plusieurs études ont été également menées parmi lesquelles :

Caldeira et al. (2019) ont estimé l'effort fiscal de 42 pays d'Afrique subsaharienne sur la période 1980-2015, en adoptant une approche par analyse des frontières stochastiques. Leurs résultats montrent que le revenu par habitant, le développement financier et l'ouverture commerciale contribuent positivement à l'amélioration des recettes fiscales. En revanche, la rente des ressources naturelles et la taille du secteur agricole ont un effet négatif sur la capacité de mobilisation fiscale. L'étude souligne également que les pays riches en pétrole présentent des niveaux d'effort fiscal relativement faibles.

Dans le prolongement de ces travaux, Kobyagda & Binin (2021) ont analysé le potentiel fiscal des pays membres de l'UEMOA à l'aide d'un modèle de frontière stochastique appliqué aux données de 1987 à 2017. Ils constatent que le niveau de développement, le degré d'ouverture et la part de la valeur ajoutée industrielle dans le PIB ont un impact limité sur la pression fiscale.

Toutefois, leur étude révèle qu'un renforcement de l'effort fiscal pourrait permettre une mobilisation accrue des ressources dans la majorité des pays de l'Union.

Dans une perspective régionale, Avom (2011) a mené une analyse empirique des politiques fiscales en Afrique centrale, en utilisant des données triennales couvrant la période 1991-2005. À partir d'un panel de 150 observations sur 10 pays de la sous-région, l'auteur met en évidence que les recettes fiscales figurent parmi les plus faibles d'Afrique subsaharienne. En revanche, l'indicateur de dispersion des dépenses révèle une certaine homogénéité entre les pays. Par ailleurs, l'étude montre que les faits stylisés relatifs aux déterminants de la politique fiscale ne traduisent pas une corrélation forte entre les combinaisons de variables retenues.

Dans une approche plus ciblée, Senou (2014) a analysé le potentiel fiscal du Bénin à l'aide d'un modèle de frontière stochastique, basé sur des données couvrant la période 1970-2012. En utilisant la part des recettes fiscales dans le PIB comme variable dépendante, l'auteur conclut que le potentiel fiscal du pays n'est pas exploité de manière optimale, notamment depuis la mise en œuvre des réformes fiscales des années 2000. Autrement dit, le Bénin peine à mobiliser efficacement ses ressources fiscales disponibles.

Toujours au Bénin, Lawin (2022) a réalisé une étude portant sur le réexamen du potentiel fiscal béninois. L'objectif principal était d'estimer et d'analyser le potentiel ainsi que l'effort fiscal, afin de déterminer la marge supplémentaire d'imposition que le pays pourrait mobiliser en fonction de ses besoins. Pour ce faire, l'auteur a utilisé un modèle à frontière stochastique, appliqué à des données couvrant la période 1989-2019. Les résultats obtenus révèlent que l'effort fiscal moyen s'élève à 66,15 % sur l'ensemble de la période, et à 63,57 % pour la période plus récente de 2015-2019. Ces chiffres suggèrent qu'il existe une marge de mobilisation fiscale supplémentaire de 36,43 %, mettant en lumière un potentiel significatif d'augmentation des recettes fiscales.

Brafu-Insaidoo & Obeng (2020) ont mené une étude visant à estimer et analyser le potentiel et l'effort fiscal du Ghana. Pour ce faire, les auteurs ont utilisé un modèle stochastique de frontière fiscale, appliqué à des données annuelles secondaires couvrant la période 1985-2014. Les résultats montrent qu'une augmentation de la base fiscale ainsi que des améliorations institutionnelles permettent d'accroître le potentiel fiscal optimal du pays. L'étude souligne également que le renforcement des institutions politiques contribue à réduire l'inefficacité du système fiscal, mettant en évidence le rôle central de la gouvernance dans la mobilisation des ressources fiscales.

Dans une approche similaire, Ba & Diagne (2016) ont évalué le potentiel fiscal du Sénégal en adoptant un modèle de frontière stochastique d'efficience, basé sur des données couvrant la période 1997-2014. Leurs estimations indiquent une marge de progression des recettes fiscales de 2,8 points de pourcentage du PIB, avec un potentiel fiscal évalué à 22,4 % du PIB. Ces résultats suggèrent que le Sénégal dispose d'un espace fiscal non négligeable pour améliorer la mobilisation de ses ressources internes.

La littérature empirique a mobilisé diverses approches pour évaluer l'effort et le potentiel fiscal. Toutefois, à l'exception des modèles à frontière stochastique, les autres méthodes ne permettent pas de distinguer les composantes permanente et transitoire du potentiel fiscal. En outre, les études existantes en Afrique se sont principalement focalisées sur l'Afrique subsaharienne dans son ensemble ou sur les pays de l'UEMOA, tandis que la zone CEMAC demeure relativement peu étudiée. Cette recherche vise ainsi à enrichir la littérature économique en comblant cette lacune, à travers une analyse approfondie du potentiel fiscal et de l'effort fiscal des pays de la CEMAC en général et du Congo en particulier.

2. Politique fiscale sous-régionale et état des lieux

2.1. Stratégie d'augmentation des recettes fiscales dans la zone CEMAC

Dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale, plusieurs lois, textes réglementaires et stratégies ont été mis en place par les autorités de la zone CEMAC, et en particulier par celles du Congo, afin d'augmenter les recettes de l'État. Au Congo, ces instruments juridiques et politiques sont généralement élaborés par les ministères en charge des finances et du budget, puis adoptés par l'Assemblée nationale avant d'être promulgués par le Président de la République.

Ainsi, cette section vise à dresser un inventaire des principales réformes fiscales, lois, textes réglementaires et stratégies mises en œuvre par les autorités au cours des dix dernières années dans le but de renforcer la mobilisation des ressources fiscales et d'améliorer la performance budgétaire de l'État.

Entre 2017 et 2022, la Commission de la CEMAC a bénéficié de l'appui technique du FMI pour moderniser la réglementation fiscale communautaire. Ce programme avait pour objectifs principaux de renforcer la mobilisation des recettes fiscales, de lutter contre l'évasion fiscale, de mettre en place des mécanismes de taxation modernes et de limiter la concurrence fiscale entre les États membres. Dans ce cadre, plusieurs textes juridiques essentiels ont été adoptés, tandis que deux autres sont encore en attente de validation par le Conseil des Ministres de l'UEAC. Parmi les textes adoptés, il y a :

La Règlement n°07/19-UEAC-010A-CM-33 du 7 avril 2019 portant révision de l'Acte n°5/66-UDEAC-49 du 13 décembre 1966 relatif à la Convention sur la non double imposition. La nouvelle convention fiscale remplace celle de l'UDEAC datant de 1966, l'un des plus anciens textes communautaires encore en vigueur. Inspirée des normes récentes de l'OCDE et de l'ONU, elle vise à éliminer la double imposition, à faciliter les échanges entre les opérateurs de la CEMAC, tout en prévenant les pratiques d'optimisation fiscale abusives au détriment des États membres.

La directive n°03/19-UEAC-010A-CM-33 du 8 avril 2019 portant harmonisation des législations des États membres en matière de droit d'accise. Cette directive a pour objet d'harmoniser les législations des Etats membres en matière de droit d'accises.

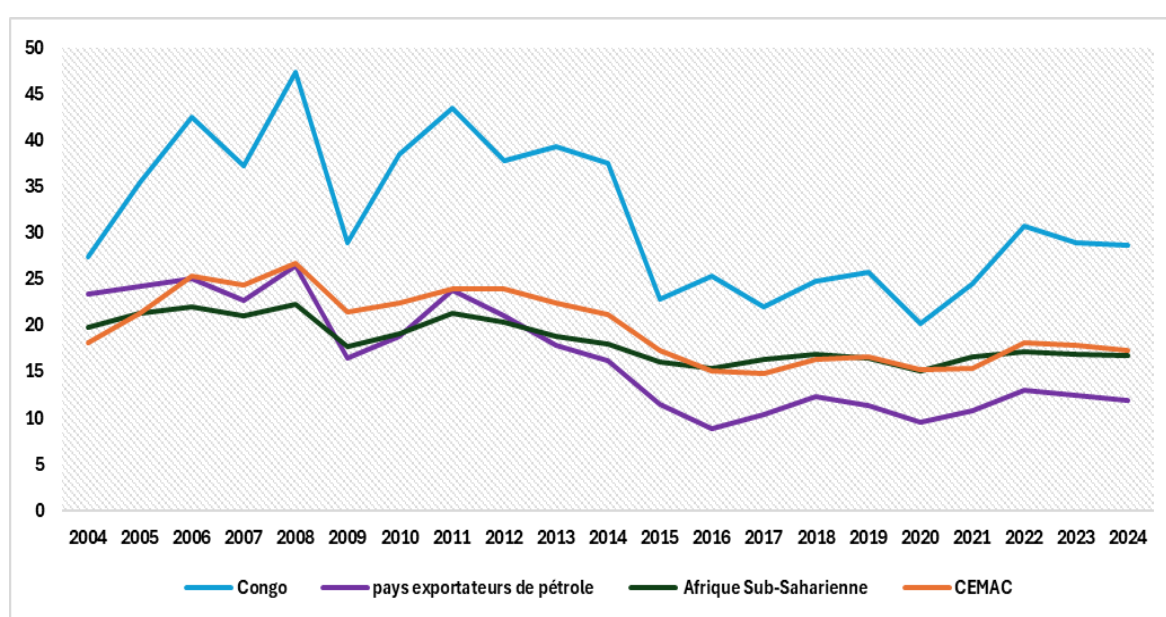
Directive n°11/22-CEMAC-UEAC-010A-CM-38 du 10 novembre 2022 relative à l'harmonisation des législations des États membres en matière de TVA, se substituant à la Directive n°07/11-UEAC-028-CM-22 du 19 décembre 2011, laquelle révisait la Directive n°1/99-CEMAC-028-CM-03 du 17 décembre 1999 portant harmonisation des législations des États membres en matière de TVA et de droits d'accises.

Projet de Directive portant harmonisation de l'imposition des revenus et des bénéfices dans les États membres de la CEMAC. L'imposition des bénéfices relève actuellement de la Directive n°02/01/UEAC-050-CM-06 du 3 août 2001 portant révision de l'acte n°3/72-153-UDEAC du 22 décembre 1972 instituant l'impôt sur les sociétés. L'imposition des revenus repose quant à elle sur la Directive n°01/04-UEAC-177 du 30 juillet 2004 relative à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).

Outre ces mesures, les six pays de la CEMAC ont lancé le Programme des Réformes Économiques et Financières (PREF-CEMAC II) pour la période 2021-2025, afin de consolider les acquis de la première phase (2017-2020) qui avait contribué au redressement économique, notamment par l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration du taux de pression fiscale, passé de 11,3 % du PIB en 2016 à 11,9 % en 2019. Malgré ces progrès, ce niveau reste inférieur à l'objectif de 17 % fixé pour une politique fiscale efficace dans la zone franc et en deçà des performances de l'UEMOA (16 à 18 % du PIB). La phase II vise à renforcer la politique fiscale, en particulier hors ressources pétrolières, rationaliser la gestion financière des États avec la mise en œuvre du Compte Unique du Trésor (CUT) et améliorer la gouvernance budgétaire.

2.2. Comparaison de la pression fiscale du Congo avec la sous-région et les pays exportateurs de pétrole

Les recettes fiscales du Congo, exprimées en pourcentage du PIB sur la période 2004 à 2024, se situent largement au-dessus de celles observées dans la zone CEMAC, en Afrique subsaharienne, ainsi que dans les pays africains exportateurs de pétrole. Toutefois, cette performance s'accompagne d'une forte volatilité du ratio au cours de la période. Le pic a été atteint en 2008, avec un niveau record de 47,38 % du PIB. Après avoir atteint 22,89 % en 2015, les recettes fiscales se sont établies à 20,22 % du PIB en 2022, marquant une relative stabilité, mais aussi une tendance à la baisse. En 2024, ce ratio est de 28,66% du PIB.



Source : Auteur à partir des données du FMI

3. Méthodologie d'estimation du potentiel et de l'effort fiscal

La plupart des études qui ont été menées sur l'analyse de l'effort fiscal se sont concentrées sur la zone UEMOA, Afrique subsaharienne, ou sur un pays spécifique (Bénin (2018) ; Ghana (2020)). Il paraît important d'étendre l'investigation de ce champ de recherche à d'autres espaces géographiques en particulier dans la zone CEMAC ou où les économies des pays sont relativement similaires : économies dépendantes de l'exportation des matières premières, faible intégration et faible mobilisation des recettes fiscales.

Dans la littérature, la plupart des auteurs ont utilisé les modèles à frontière stochastique en données de panel. Diverses approches ont été proposées dans la littérature. Nous nous concentrerons ici sur l'une d'entre elles, à savoir l'approche de Colombi & al. (2014) et Kumbhakar & al. (2014) qui présente l'avantage d'aboutir directement aux estimations de l'effort fiscal.

3.1. Présentation du modèle de Colombi & al. (2014) et de Kumbhakar et al. (2014)

Greene (2005) a proposé un modèle de données de panel stochastique dans lequel l'efficacité permanente des individus hétérogènes observés se sépare de l'efficacité technique (transitoire). Ce modèle est formulé comme suit :

$$y_{it} = c_i + x'_{it}\beta + \varepsilon_{it} \quad (1)$$

Avec

$$\varepsilon_{it} = v_{it} - u_{it}$$

Où v_{it} est une perturbation régulière et $u_{it} \geq 0$ est la source de l'inefficacité.

Le modèle proposé par Greene (2005) bien que distinguant l'hétérogénéité individuelle inobservée de l'inefficacité technique, ne considère que l'inefficacité transitoire. Ainsi, Kumbhakar & al. (2014) et Colombi & al. (2014) étendent encore le modèle en décomposant l'inefficacité en composantes transitoires et persistantes dont la formulation est :

$$y_{it} = \beta_0 + x'_{it}\beta + c_i + \eta_i + v_{it} - u_{it}, \quad (2)$$

$$c_i \sim iid N(0, \sigma_c^2),$$

$$\eta_i \sim iid N^+(0, \sigma_\eta^2),$$

$$v_{it} \sim iid N(0, \sigma_v^2),$$

$$u_{it} \sim iid N^+(0, \sigma_u^2),$$

Où c_i représente l'hétérogénéité individuelle non observée, η_i l'inefficience persistante, u_{it} l'inefficience transitoire et v_{it} la perturbation régulière.

Ce modèle peut être estimé en utilisant la méthode du maximum de vraisemblance ou une procédure en plusieurs étapes (Kumbhakar & al., 2014). Cette dernière, bien qu'inefficace par rapport à l'estimation du maximum de vraisemblance en une étape, est plus simple et plus facile à mettre en œuvre. Pour elle, le modèle peut être réécrit sous la forme :

$$y_{it} = \beta_0^* + x'_{it}\beta + \alpha_i + \varepsilon_{it},$$

où

$$\beta_0^* = \beta_0 - E[\eta_i] - E[u_{it}],$$

$$\alpha_i = c_i - \eta_i + E(\eta_i),$$

$$\varepsilon_{it} = v_{it} - u_{it} + E[u_{it}]$$

Notons que α_i et ε_{it} sont de moyenne nulle et de variances constantes.

Après estimation, on peut obtenir les valeurs prédites de α_i et ε_{it} qui sont $\hat{\alpha}_i$ et $\hat{\varepsilon}_{it}$, puis les composantes d'inefficacité persistante et transitoire sont estimées en appliquant des techniques de frontière stochastique standard².

² Sauf mention contraire, la méthodologie présentée ci-dessus est tirée de l'article de Nguyen & al (2021)

Les auteurs utilisent une procédure à 3 étapes pour estimer le modèle. A cet effet, les différentes étapes sont les suivantes :

Étape 1 : Puisque le modèle à estimer est un modèle familial des données de panel, cette étape consiste à estimer $\hat{\beta}$ et à prédire les valeurs de α_i et ε_{it} au travers d'une régression standard de panel à effets aléatoires.

Étape 2 : Dans cette étape, l'inefficience technique variante dans le temps u_{it} est estimée en utilisant la valeur prédite $\widehat{\varepsilon}_{it}$ à l'étape 1 au travers de la procédure standard de frontières stochastiques, tout en notant que $\varepsilon_{it} = v_{it} - u_{it} + E(u_{it})$, avec $v_{it} \sim iid N(0, \sigma_v^2)$ et $u_{it} \sim iid N^+(0, \sigma_u^2)$ ce qui implique que $E(u_{it}) = \sqrt{2/\pi \sigma_u}$.

Étape 3 : Dans cette dernière étape, l'inefficience technique persistante η_i est estimée en utilisant la même procédure qu'à l'étape 2, sachant que $\alpha_i = c_i - \eta_i + E(\eta_i)$, avec $\eta_i \sim iid N^+(0, \sigma_\eta^2)$ ce qui conduit à $E(\eta_i) = \sqrt{2/\pi \sigma_\eta}$.

Ainsi, l'efficacité technique totale est obtenue en faisant tout simplement le produit de l'efficacité technique persistante par l'efficacité technique variante dans le temps.

Ce modèle introduit par Colombi & al. (2014), Kumbhakar et al. (2014) présente plusieurs avantages. Il (i) intègre les chocs aléatoires, (ii) est robuste à la présence d'hétérogénéité à l'intérieur du panel et (iii) permet de distinguer l'hétérogénéité propre aux pays et les facteurs permanents ou temporaires qui affectent l'effort fiscal des pays. Les facteurs permanents ou structurels sont par exemple l'histoire coloniale, la culture, la géographie, la structure économique du pays qui ont un effet durable sur l'effort fiscal. Les facteurs temporaires sont propres aux pays et aux époques (Caldeira & al, 2019).

3.2. Source de données

Le choix des variables est essentiellement guidé par les résultats de la revue empirique mais aussi par le contexte économique et politique des pays de la zone CEMAC censé expliquer au mieux l'effort fiscal et le potentiel fiscal de ces pays. Les données rattachées aux différentes variables de l'étude proviennent de plusieurs sources de données (WDI, WGI et FMI) et couvrent la période 2004-2021. On distingue ainsi les variables économiques et les variables institutionnelles.

REC est une variable quantitative qui permet de capter le niveau des recettes fiscales hors dons du pays. Les revenus fiscaux désignent les transferts obligatoires vers le gouvernement central à des fins publiques. Elle est extraite du site du Fond Monétaire International (2023).

PIB_H désigne le produit intérieur brut par habitant basé sur les taux de parité des pouvoirs d'achat (PPA). Le PIB en PPA est le produit intérieur brut converti en dollars internationaux

courants au moyen des taux de parité des pouvoirs d'achat (PPA). Ses données proviennent de la base de données WDI de la Banque Mondiale (2023).

EXP désigne les exportations de biens et services. Elles représentent la valeur de tous les biens et autres services offerts au reste du monde. Elles englobent la valeur des marchandises, du fret, de l'assurance, du transport, des redevances, des frais de licences et des autres services tels que les communications, la construction, les services financiers, commerciaux et personnels ainsi que les services gouvernementaux. Elle est extraite de la base WDI de la Banque Mondiale (2023).

IMP est une variable qui permet de capter les importations de biens et services d'un pays. Elles représentent la valeur de tous les biens et autres services reçus du reste du monde. Elles englobent la valeur des marchandises, du fret, de l'assurance, du transport, des redevances, des frais de licences et des autres services tels que les communications, la construction, les services financiers, commerciaux et personnels ainsi que les services gouvernementaux. Elle est extraite de la base WDI de la Banque Mondiale (2023).

BTR est une variable qui indique le total des bénéfices tirés des ressources naturelles. Elle correspond à la somme des bénéfices tirés du pétrole, du gaz naturel, du charbon (anthracite et houille), des minéraux et des forêts. Cette variable provient de la base WDI de la Banque Mondiale (2023).

VAG désigne la valeur ajoutée du secteur agricole. Elle correspond à la production nette du secteur agricole après avoir additionné tous les sortants et soustrait tous les entrants intermédiaires. Elle est calculée sans effectuer de déductions pour la dépréciation des biens fabriqués ou la perte de valeur ou la dégradation des ressources naturelles. Elle est extraite de la base WDI de la Banque Mondiale (2023).

INF : L'inflation telle que mesurée par le taux annuel de croissance du déflateur implicite du PIB montre le taux de variation des prix au sein de l'économie dans son ensemble. Le déflateur implicite du PIB est le ratio du PIB en devises locales courantes par rapport au PIB en devises locales constantes. Elle est extraite de la base WDI de la Banque Mondiale (2023).

LCC est une variable qui désigne le contrôle de la corruption. Elle permet de saisir les perceptions de la mesure dans laquelle le pouvoir public est exercé à des fins privées, y compris les formes de corruption mineures et grandes, ainsi que la « capture » de l'État par les élites et les intérêts privés. L'estimation donne le score du pays sur l'indicateur agrégé, en unités d'une distribution normale standard, c'est-à-dire allant d'environ -2,5 à 2,5 (Kaufmann, Daniel, Aart Kraay et Massimo Mastruzzi (2010)).

QRE désigne la qualité de la réglementation. C'est un indicateur qui saisit les perceptions de la capacité du gouvernement à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des règlements solides qui permettent et favorisent le développement du secteur privé. L'estimation donne le score du pays sur l'indicateur agrégé, en unités d'une distribution normale standard, c'est-à-dire allant d'environ -2,5 à 2,5 (Kaufmann, Daniel, Aart Kraay et Massimo Mastruzzi (2010)). Les variables institutionnelles précédentes sont transformées en valeurs positives par la méthode de la **x- min** qui se calcule ainsi qu'il suit pour une variable quelconque **x** :

$$V = \frac{x - \min}{\max - \min}$$

Avec **x** la valeur à transformer, **max** la plus grande valeur de la variable, **min** sa plus petite valeur et **V** la valeur positive obtenue.

4. Présentation des données

Cette section a deux objectifs. Dans un premier temps, il est question de faire ressortir les caractéristiques de tendance centrale et de dispersion des différentes variables, et dans un second temps les tests statistiques préliminaires.

4.1. Description des données

L'analyse du tableau 1 montre que le taux de prélèvement fiscal moyen dans la zone CEMAC est de 20,086 % (en pourcentage du PIB) avec un maximum de 47,381%. Cette moyenne est supérieure au seuil défini par les autorités de la zone CEMAC qui doit être supérieure à 17%. La valeur minimum du taux de prélèvement fiscal est enregistrée par la Centrafrique (4,365%) en 2014 alors que la valeur maximale a été atteinte par le Congo en 2008 (47,381%). En ce qui concerne le total des bénéfices tirés des ressources naturelles, le Congo enregistre le plus grand taux en 2021 (37,71%). Il est suivi par le Tchad et le Gabon qui enregistrent respectivement des taux de 21,34% et 18,49%. Le Cameroun occupe la dernière place de la communauté avec environ 5,52%. La moyenne au sein de la communauté est de 19,52%. Par ailleurs, l'indice déflateur du PIB varie entre -21,16% et 59,33%. La valeur maximale a été atteinte par la Guinée équatoriale en 2005 alors que la valeur minimum a été atteinte par le Congo en 2009. Sa valeur moyenne est de 4,65%. La Guinée équatoriale enregistre les valeurs maximale et minimale des produits intérieurs bruts par habitant, soit 33261,86 en 2008 et 46,59% en 2021. Pour ce qui est de la valeur ajoutée du secteur agricole, le Gabon enregistre la plus faible valeur (3,33%) en 2013 alors que la plus grande valeur est atteinte par le Tchad (55,77%) en 2006.

Tableau 1:Description des variables de l'étude de l'analyse du potentiel fiscal dans la zone CEMAC

	Obs	Moyenne	Ecart type	Médiane	Minimum	p25	p75	Maximum
REC	108	20.086	9.763	17.152	4.365	13.002	27.033	47.381
BTR	108	23.072	14.209	19.523	4.342	10.046	35.252	56.289
INF	108	4.653	11.622	3.009	-21.165	-.962	9.801	59.329
PIB H	108	8020.447	8948.767	3756.383	46.594	1601.673	14275.794	33261.869
IMP	108	36.47	13.474	36.491	16.846	24.856	43.562	85.778
EXP	108	43.826	22.957	44.512	9.842	21.617	59.812	102.067
VAG	108	23.224	16.826	17.24	3.329	5.977	37.466	55.772
LCC	108	.432	.223	.42	0	.268	.544	1
QRE	108	.36	.207	.322	0	.198	.523	1

Source : Calcul de l'auteur à partir de Stata

4.2. Analyse des corrélations

L'analyse de la corrélation entre les variables permet de remplir deux objectifs principaux : soupçonner l'existence ou non de la multi colinéarité et apprécier le degré de corrélation linéaire des différentes variables de l'étude. L'analyse du tableau 2 montre que dans la zone CEMAC, les recettes fiscales sont corrélées positivement aux totaux des bénéfices tirés des ressources naturelles (0,816) et aux exportations (0,788). On note cependant une corrélation négative entre les recettes fiscales et la valeur ajoutée du secteur agricole (-0,453). Enfin, il existe une forte corrélation positive entre le total des bénéfices tirés des ressources naturelles et le total des exportations (0,86).

Tableau 2: Matrice de corrélation des variables de l'étude

Variables	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
(1) REC	1.000								
(2) BTR	0.816	1.000							
(3) INF	0.213	0.481	1.000						
(4) PIB_H	0.498	0.454	0.103	1.000					
(5) IMP	0.457	0.520	0.029	0.089	1.000				
(6) EXP	0.788	0.860	0.365	0.650	0.548	1.000			
(7) VAG	-0.453	-0.191	0.012	-0.191	-0.050	-0.327	1.000		
(8) LCC	0.143	-0.069	0.003	0.061	-0.390	-0.031	-0.533	1.000	
(9) QRE	0.008	-0.125	-0.037	-0.143	-0.461	-0.146	-0.370	0.660	1.000

Source : Calcul de l'auteur à partir de Stata

4.3. Tests de Multicolinéarité

La matrice de corrélation (tableau 2) offre un premier aperçu des relations linéaires simples entre les variables de l'étude. Toutefois, cette analyse s'avère insuffisante dans le cadre d'un modèle comportant plusieurs variables explicatives. Ainsi, un examen approfondi de la multicolinéarité est réalisé à l'aide du facteur d'inflation de la variance (VIF). Les variables

retenues dans le modèle sont celles dont le VIF est inférieur ou égal à 5, seuil traduisant l'absence de multicollinéarité significative (voir annexe).

5. Analyse et interprétation des résultats

5.1. Résultats des estimations du modèle à effets aléatoires sur les pays de la CEMAC

Pour estimer l'effort fiscal, nous appliquons scrupuleusement la méthodologie présentée dans le chapitre 3 précédent. Ainsi, le tableau 4 ci-dessous présente les résultats de la première étape issus du modèle à effet aléatoire. Il ressort que les variables : bénéfices tirés des ressources naturelles, inflation, produit intérieur brut par habitant et qualité de la réglementation sont significatives tandis que les variables valeur ajoutée du secteur agricole et importations des biens et services ne sont pas significatives. Ainsi les variables significatives expliquent le ratio fiscal dans la zone CEMAC. A l'inverse, la valeur ajoutée du secteur agricole et les importations des biens et services ne permettent pas d'expliquer le ratio fiscal. Les signes des coefficients des modèles 1, 2 et 3 associés aux variables communes apparaissent à la fois stables et significatifs. Par conséquent, l'interprétation de ces variables va s'appuyer sur les résultats du modèle 1.

Tableau 3: Résultat des estimations du modèle de panel (Etape 1)

Variables	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type
IBTR	.442***	.077	.464***	.081	.37***	.075
INF	-.004*	.002	-.005**	.002	-.004*	.002
IPIB_H	.081**	.036	.074**	.037	.113***	.035
IVAG	.037	.084				
IIMP			-.124	.13		
QRE					.839***	.26
Constant	.826**	.408	1.366**	.579	.576	.358
Mean dependent var	2.877		2.877		2.877	
Overall r-squared	0.564		0.599		0.601	
Chi-square	51.921		52.479		66.349	
R-squared within	0.318		0.321		0.379	
SD dependent var	0.512		0.512		0.512	
Number of obs	108		108		108	
Prob > chi2	0.000		0.000		0.000	
R-squared between	0.650		0.698		0.677	
*** $p < .01$, ** $p < .05$, * $p < .1$						

Source : Calcul de l'auteur à partir de Stata

Les résultats des estimations montrent que le coefficient associé aux bénéfices tirés des ressources naturelles (0, 442) est positif et significatif au seuil de 1 %. Cela indique qu'une augmentation de 1 point des bénéfices issus des ressources naturelles entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une hausse des recettes fiscales de 0,442 point. Ce résultat contraste avec ceux de Caldeira et al. (2019), qui concluent à un effet négatif de la rente des ressources naturelles sur la capacité de mobilisation fiscale en Afrique subsaharienne. Dans le cas des pays de la CEMAC, fortement dépendants des ressources naturelles, une grande partie des recettes fiscales repose sur les rentes minières, pétrolières et forestières ; au Congo, par exemple, la vente du pétrole représente entre 60 et 80 % des recettes budgétaires. Ainsi, les ressources naturelles contribuent à renforcer la capacité fiscale en générant d'importantes recettes publiques via les redevances, les taxes et les exportations, tout en facilitant la collecte fiscale en raison du nombre limité et de la structuration des entreprises extractives. Elles améliorent également la situation budgétaire à court terme et, lorsqu'elles sont bien gérées, peuvent soutenir le développement et la modernisation de l'administration fiscale.

Le développement économique capté ici par le PIB par habitant a un coefficient positif (0, 081) et significatif au seuil de 5%. Ce résultat montre que le développement économique a un effet positif sur le ratio fiscal mais dans une proportion moindre. Ces résultats corroborent avec ceux trouvés par Kobyagda & Binin (2021) dans la zone UEMOA et Pessino & Fenochietto (2010) qui ont trouvé une corrélation positive entre les recettes fiscales (en % du PIB) et le niveau de développement. Ces résultats s'expliquent du fait qu'un niveau élevé de développement économique élargit l'assiette fiscale en augmentant les revenus des ménages et les profits des entreprises, facilitant ainsi la mobilisation des recettes publiques. Toutefois, ces résultats contrastent à ceux de N'DIAYE & SANOGO (2022) qui ont établi une relation négative entre le développement économique et le taux de pression fiscale dans la zone UEMOA.

Le coefficient associé à l'inflation est négatif et statistiquement significatif au seuil de 5 %. Ce résultat indique qu'une hausse de l'inflation d'un point de pourcentage se traduit par une diminution du taux de pression fiscale de 0,04 point de pourcentage. Il met en évidence qu'une inflation maîtrisée améliore la mobilisation des recettes fiscales en stabilisant les bases imposables et en limitant les distorsions économiques. Ces conclusions sont en cohérence avec celles de Pessino et Fenochietto (2010), ainsi que celles de Trinnou (2021) pour la zone UEMOA, qui établissent également l'existence d'une relation négative entre l'inflation et les recettes fiscales.

La qualité de la réglementation exerce un effet positif sur les recettes fiscales : une amélioration de 1 point de pourcentage de la réglementation gouvernementale entraîne une hausse des recettes de 0, 839 point de pourcentage. Ce résultat s'explique par le fait qu'un cadre réglementaire plus efficace et favorable au développement du secteur privé renforce la capacité de l'État à mobiliser l'impôt, en facilitant sa collecte et en élargissant l'assiette fiscale. Nos résultats corroborent avec ceux obtenus par Bird et al. (2008), Langford et Ohlenburg (2016), ainsi que Brafu-Insaidoo et Obeng (2020), qui montrent que des facteurs institutionnels tels que la corruption, l'ordre public et la responsabilité démocratique influencent significativement la capacité des États à mobiliser davantage les recettes fiscales.

Enfin, la valeur ajoutée du secteur agricole n'est pas statistiquement significative. Autrement dit, le développement du secteur agricole n'exerce pas d'influence significative sur les recettes fiscales dans la zone CEMAC. Ce résultat peut s'expliquer par le faible niveau de développement de l'agriculture dans les pays de la CEMAC, qui limite la capacité des administrations fiscales à mobiliser des recettes substantielles issues de ce secteur.

5.2. Résultats des estimations des efforts fiscaux variants et invariants

• Estimation des efforts fiscaux invariants

Comme présenté dans la méthodologie, nous estimons ici les efforts fiscaux invariants des pays de la CEMAC. Les résultats de la deuxième étape présentés dans le tableau 4 ci-dessous indiquent que les coefficients associés à l'estimation du modèle sont significatifs.

Tableau 4: Résultat de l'estimation de l'effort fiscal invariant (Etape 2)

Stoc. frontier normal/half-normal model

alp	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type
Constant	.308***	0	.312***	0	.001	.317
Sigma ² u	-38.59	413.221	-38.731	433.276	-2.777***	.136
Sigma ² v	-1.816***	.136	-1.84***	.136	-12.813	480.662
Mean dependent var	-0.000		0.000		0.000	
Number of obs	108.000		108.000		108.000	
SD dependent var	0.262		0.249		0.251	
Akaike crit. (AIC)	.		.		.	
*** $p < .01$, ** $p < .05$, * $p < .1$						

Source : Calcul de l'auteur à partir de Stata

- **Estimation des efforts fiscaux variants**

Les résultats d'estimations des efforts fiscaux variants présentés dans le tableau 5 ci-dessous indiquent que les coefficients associés à l'estimation du modèle sont significatifs. La troisième étape de la procédure d'estimation est donc validée.

Tableau 5: Résultat de l'estimation de l'effort fiscal variant (Etape 3)

Stoc. frontier normal/half-normal model

esl	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type
Constant	.24***	.031	.241***	.029	.229	.03
Sigma ² u	-4.61***	.476	-4.674***	.462	-4.766	.517
Sigma ² v	-2.384***	.249	-2.376***	.236	-2.47	.252
Mean dependent var	-0.000		-0.000		-0.000	
Number of obs	108.000		108.000		108.000	
SD dependent var	0.212		0.212		0.202	
Akaike crit. (AIC)	.		.		.	

*** $p < .01$, ** $p < .05$, * $p < .1$

Source : Calcul de l'auteur à partir de Stata

L'effort fiscal global est déduit en faisant le produit entre l'effort fiscal variant et l'effort fiscal invariant.

- **Description des efforts fiscaux par catégories de recettes**

Tableau 6: Synthèse des résultats des efforts fiscaux

Descriptive Statistics

Variable	Obs	Moyenne	Ecart type	Minimum	Maximum
Modèle 1					
Effort fiscal permanent	108	.76	.19	.494	1
Effort fiscal transitoire	108	.799	.118	.414	.959
Effort fiscal global	108	.608	.176	.226	.945
Modèle 2					
Effort fiscal permanent	108	.754	.18	.492	1
Effort fiscal transitoire	108	.799	.119	.409	.961
Effort fiscal global	108	.603	.169	.221	.947
Modèle 3					
Effort fiscal permanent	108	.999	0	.999	.999
Effort fiscal transitoire	108	.807	.114	.37	.963
Effort fiscal global	108	.806	.114	.369	.961

Source : Calcul de l'auteur à partir de Stata

Les résultats des estimations des écarts fiscaux (modèle 1) révèlent que l'effort fiscal permanent varie entre 49,4 % et 100 %, avec une moyenne de 76%. En comparaison, l'effort fiscal transitoire se situe entre 41,4 % et 95,9 %. Enfin, l'effort fiscal global est compris entre 22,6 %

et 94,5 %, avec une moyenne de 60,8%, ce qui reste inférieur aux moyennes des efforts fiscaux transitoires et permanents. Ce résultat suggère que la mise en œuvre des politiques fiscales, conjuguée à la performance des administrations fiscales, a permis d'atteindre, sur la période d'estimation (2004-2021), un taux moyen de pression fiscale équivalant à 60,8% du potentiel fiscal de la zone CEMAC. Dans cette perspective, les pouvoirs publics disposent d'une grande marge de manœuvre pour améliorer les politiques fiscales et renforcer l'efficacité des administrations. Toutefois, des efforts ciblés pourraient encore accroître l'efficacité dans la mobilisation des recettes fiscales et permettre de converger durablement vers le plein potentiel fiscal de l'Union.

Les résultats obtenus à partir des modèles 1 et 2 sont relativement similaires, à la différence de ceux issus du modèle 3, dans lequel les efforts fiscaux apparaissent identiques et demeurent constants (99,9%) sur l'ensemble de la période étudiée.

5.3. Effort fiscal au Congo : une analyse comparative par rapport aux autres pays de la CEMAC

L'analyse comparative des écarts fiscaux (modèle 1 et 2) entre la République du Congo et les autres pays membres de la CEMAC met en évidence une performance singulière du Congo. En effet, son effort fiscal permanent demeure constant à 100 % sur l'ensemble de la période étudiée, traduisant une stabilité remarquable. À l'inverse, les autres pays de la sous-région présentent des niveaux d'effort fiscal plus fluctuants, compris entre 49,2 % et 97,1% (modèle 2). Ces résultats indiquent que l'effort fiscal attribuable à des décisions de politique fiscale pertinentes notamment à travers les lois fiscales et l'organisation des services fiscaux intérieurs atteint un niveau optimal de 100 % pour le Congo, contre une moyenne de 71,2 % (modèle 1) pour les autres pays de la CEMAC. Autrement dit, la République du Congo a significativement renforcé sa politique fiscale ainsi que l'efficacité de ses services de collecte, se positionnant ainsi favorablement par rapport à ses partenaires régionaux. Par ailleurs, les coefficients estimés à partir du modèle 3 apparaissent constants pour l'ensemble des pays, ce qui contraste avec les dynamiques observées dans les deux autres modèles.

Les résultats montrent que l'effort fiscal transitoire moyen mesurant le niveau de performance de l'administration fiscale s'élève à 80,8 % (modèle 3) pour la République du Congo, contre 80,7% (modèle 3) pour les autres pays de la CEMAC. L'écart très faible entre ces deux taux suggère que, du point de vue de l'efficacité administrative, le Congo se situe globalement au même niveau que ses partenaires de la sous-région. Ces résultats s'expliquent par le fait que les grandes orientations des politiques fiscales sont définies au niveau régional, tandis que chaque

pays les adapte en fonction de ses spécificités nationales. Par ailleurs, les niveaux d'effort fiscal transitoire obtenus à partir des trois modèles apparaissent globalement similaires, traduisant ainsi la robustesse et la cohérence des résultats estimés.

En matière d'effort fiscal global, la République du Congo affiche un taux moyen de 80,7 % (modèle 3), contre 80,6 % (modèle 3) pour les autres pays de la CEMAC. Ce résultat reflète l'impact combiné de la mise en œuvre de politiques fiscales efficaces et de la performance des administrations fiscales sur la période d'estimation (2004–2021), traduisant ainsi un niveau moyen de pression fiscale correspondant à ces taux. Ce constat met en évidence l'existence de marges de progression pour les pouvoirs publics, tant en matière d'amélioration des politiques fiscales qu'en termes de renforcement de l'efficacité des administrations fiscales, afin d'accroître l'efficacité dans la mobilisation des recettes. Cependant, ces marges de manœuvre sont nettement importantes pour les autres pays de la CEMAC que pour le Congo qui affiche un taux d'effort fiscal légèrement au-dessus.

Tableau 7: Comparaison des efforts fiscaux du Congo et des autres pays de la CEMAC

	Obs	Moyenne	Ecart type	Minimum	Maximum
Modèle 1					
Congo					
Effort fiscal permanent	18	1	0	1	1
Effort fiscal transitoire	18	.8	.125	.571	.945
Effort fiscal global	18	.8	.125	.571	.945
CEMAC hors Congo					
Effort fiscal permanent	90	.712	.171	.494	.971
Effort fiscal transitoire	90	.799	.117	.414	.959
Effort fiscal global	90	.57	.159	.226	.856
Modèle 2					
Congo					
Effort fiscal permanent	18	1	0	1	1
Effort fiscal transitoire	18	.801	.125	.563	.947
Effort fiscal global	18	.801	.125	.563	.947
CEMAC hors Congo					
Effort fiscal permanent	90	.705	.156	.492	.943
Effort fiscal transitoire	90	.799	.119	.409	.961
Effort fiscal global	90	.564	.148	.221	.835
Modèle 3					
Congo					
Effort fiscal permanent	18	.999	0	.999	.999
Effort fiscal transitoire	18	.808	.111	.648	.948
Effort fiscal global	18	.807	.111	.647	.947
CEMAC hors Congo					
Effort fiscal permanent	90	.999	0	.999	.999
Effort fiscal transitoire	90	.807	.115	.37	.963
Effort fiscal global	90	.806	.115	.369	.961

Source : Calcul de l'auteur à partir de Stata

Les efforts fiscaux moyens des pays de la CEMAC, y compris celui du Congo, demeurent relativement stables entre les deux premiers modèles, ce qui atteste de la robustesse des estimations et de la cohérence des résultats, indépendamment des spécifications retenues. En revanche, dans le modèle 3, les efforts fiscaux permanents apparaissent constants pour l'ensemble de la région CEMAC. Par ailleurs, bien que les moyennes des efforts fiscaux transitoire et global du Congo restent légèrement supérieures à ceux des autres pays de la sous-région, l'écart observé demeure faible et peu significatif.

5.4. Robustesse

Les résultats obtenus à partir des trois modèles permettent de conclure à une bonne stabilité du modèle économétrique. En effet, les signes des coefficients restent inchangés d'un modèle à l'autre, ce qui traduit une cohérence dans la relation entre les variables explicatives et les recettes fiscales. Cette stabilité des signes des coefficients indique que les conclusions qualitatives ne sont pas remises en cause, quelles que soient les spécifications retenues.

Certes, on observe des écarts de niveau dans le modèle 3, notamment par rapport aux modèles 1 et 2, en particulier en ce qui concerne les écarts fiscaux. Toutefois, ces différences restent quantitatives plutôt que qualitatives, puisqu'elles n'affectent pas le sens des relations estimées. Par conséquent, ces variations peuvent être interprétées comme résultant de changements dans la spécification du modèle ou dans la méthode d'estimation, sans remettre en cause la robustesse globale des résultats.

Ainsi, malgré les écarts observés dans le modèle 3, l'ensemble des résultats confirme que le modèle est robuste et stable, dans la mesure où les relations fondamentales entre les variables demeurent constantes.

Conclusion et recommandations de politiques fiscales

L'objectif de cet article est d'évaluer le potentiel fiscal des pays membres de la CEMAC, en mettant un accent particulier sur la République du Congo. Pour ce faire, nous avons mobilisé un modèle à frontière stochastique, en nous appuyant sur l'approche développée par Kumbhakar et al. (2014), appliquée à des données couvrant la période allant de 2004 à 2021.

Les résultats de l'analyse révèlent que l'accroissement des revenus issus des ressources naturelles, le développement économique ainsi que la qualité de la réglementation exercent un effet positif sur le potentiel fiscal, avec des contributions respectives de 0,442 point, 0,081 point et de 0,839 point. En revanche, l'inflation a effet significatif négatif de 0,004 point sur le potentiel fiscal.

L'analyse comparative des écarts fiscaux globaux (modèles 1 et 2) met en évidence des disparités marquées entre les pays de la zone. En effet, alors que l'effort fiscal global moyen des pays de la CEMAC s'établit à 57 % (modèle 1), celui de la République du Congo atteint 80 % (modèle 1). Cet écart significatif reflète les avancées réalisées par le Congo en matière de renforcement de sa politique fiscale et d'amélioration de l'efficacité de ses mécanismes de collecte, comparativement aux autres pays de la sous-région. En revanche, dans le cadre du modèle 3, cet écart devient marginal, traduisant une plus grande convergence des niveaux d'effort fiscal global entre les pays de la CEMAC.

Au terme de notre analyse, nous pouvons formuler des recommandations suivantes aux pouvoirs publics :

Afin de tirer profit des bénéfices issus des ressources naturelles, la République du Congo devrait penser à diversifier l'économie en s'intéressant à d'autres secteurs comme les ressources minières et forestières afin de réduire la dépendance des recettes de l'Etat au seul secteur pétrolier. En effet, le secteur pétrolier représente environ 80% des recettes de l'Etat. La diversification de l'économie en passant par la mise en place du code des ressources minières et forestière permettraient de créer d'autre niche de revenus pour l'Etat. Il serait également pertinent de promouvoir la transformation des produits issus du secteur primaire, génératrice d'emplois et de valeur ajoutée, d'autant plus que la plupart des pays de la CEMAC exportent leurs produits à l'état brut.

Les résultats de la modélisation ont montré que le niveau de développement a un effet positif sur l'effort fiscal. Ainsi, pour une augmentation des recettes fiscales, l'Etat doit également améliorer le niveau de vie de la population car elle entraîne une augmentation de la consommation et par conséquent une augmentation des impôts. En effet, les recettes provenant

de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) augmentent si le niveau de vie de la population augmente de même que la taxe sur la valeur ajoutée augmente si le niveau de vie de la population augmente. Car une population avec un niveau de vie supérieur augmente sa propension marginale à consommer même si cette dernière est dans une proportion moindre.

Poursuivre une politique monétaire axée sur la maîtrise de l'inflation, car une inflation contenue contribue à préserver un environnement macroéconomique stable, propice à l'investissement et, par conséquent, à une meilleure mobilisation des recettes fiscales.

Enfin, assurer un environnement propice au développement du secteur privé constitue un levier essentiel pour les recettes fiscales. En effet, une réglementation de qualité améliore le climat des affaires en réduisant les coûts, les contraintes administratives et les incertitudes pour les entreprises. Cela favorise la création et la formalisation des activités économiques, contribuant ainsi à l'élargissement de l'assiette fiscale.

ANNEXE : Etude de la multicollinéarité

Variance inflation factor

	VIF	1/VIF
EXP	8.453	.118
BTR	4.84	.207
IMP	3.002	.333
PIB H	2.802	.357
LCC	2.356	.424
QRE	2.28	.439
VAG	1.849	.541
INF	1.632	.613
Mean	3.402	.
VIF		

Variance inflation factor

	VIF	1/VIF
BTR	2.907	.344
IMP	2.378	.421
LCC	2.343	.427
QRE	2.239	.447
VAG	1.671	.598
INF	1.56	.641
PIB H	1.559	.642
Mean	2.094	.
VIF		

BIBLIOGRAPHIE

- Alfirman, L. (2003). Estimating stochastic frontier tax potential: Can Indonesian local governments increase tax revenues under decentralization? Discussion Papers in Economics, Working Paper No. 03-19. Boulder: Center for Economic Analysis, Department of Economics, University of Colorado at Boulder.
- Avom, D. (2011). Les politiques fiscales en Afrique centrale : une analyse empirique. Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement, 32(3), 239-253.
- BA, A. et DIAGNE, Y. S. Evaluation du Potentiel fiscal du Sénégal. Document d'Etude, 2016, no 34.
- Benitez, J. C., Mansour, M., Pecho, M., & Vellutini, C. (2024). Renforcer la capacité fiscale dans les pays en développement. International Monetary Fund.
- Bird, R. M., Martinez-Vazquez, J., & Torgler, B. (2008). Tax effort in developing countries and high-income countries: The impact of corruption, voice and accountability. Economic analysis and policy, 38(1), 55-71.
- Brun, J. F., Chambas, G., & Combes, J. L. (1998). La politique fiscale agit-elle sur la croissance ? Revue d'économie du développement, 6(2), 115-125.
- Caldeira, E., Compaore, A., Dama, A. A., Mansour, M., & Rota-Graziosi, G. (2019). Effort fiscal en Afrique subsaharienne : les résultats d'une nouvelle base de données. Revue d'économie du développement, 27(4), 5-51.
- HELGATH, B. M., & NOUROU, M. (2020). L'Afrique Subsaharienne peut-elle améliorer sa performance fiscale sans compter sur la rente pétrolière ? Finance & Finance Internationale, 1(18).
- Hurlin, C., & Mignon, V. (2005). Une synthèse des tests de racine unitaire sur données de panel. Economie & prévision, 169170171(3), 253-294.
- Insaaidoo, W. G. B., & Obeng, C. K. (2020). Évaluation de la Capacité et de l'Effort Fiscal du Ghana.
- Jacquemot, P., & Raffinot, M. (2018). La mobilisation fiscale en Afrique. Revue d'économie financière, 131(3), 243-263.
- Jenkins, G. P., Kuo, C. Y., & Shukla, G. (2000). Tax analysis and revenue forecasting. Cambridge, Massachusetts: Harvard Institute for International Development, Harvard University.
- Keynes, J. M. (2017). Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie. Éditions Payot.

- Khwaja, M. S., & Iyer, I. (2014). Revenue potential, tax space, and tax gap: a comparative analysis. World Bank Policy Research Working Paper, (6868).
- Kobyagda, L. I., & Binin, K. Y. A. (2021). Analysis of the potential and fiscal effort of the countries of the West African Economic and Monetary Union. African Multidisciplinary Tax Journal, 1(1), 22-41.
- Laffiteau, E., & Edi, S. J. (2014). Les pays de la CEMAC convergent-ils ? Stateco, (108), 31-43.
- Langford, B., & Ohlenburg, T. (2015). Tax revenue potential and effort. International Growth Centre Working Paper.
- LAWIN, M. (2020). Examen du Potentiel fiscal du Bénin. Direction générale de l'Economie. Littérature tropicalisée", Développement et insertion internationale (DIAL), Document de Travail DT/2001, 2.
- N'DIAYE, M., & SANOGO, B. (2022). La politique fiscale et le développement : performance du système fiscal dans l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Revue Française d'Economie et de Gestion, 3(2).
- Pessino, C., & Fenochietto, R. (2010). Determining countries' tax effort. Hacienda Pública Española/Revista de Economía Pública, 65-87.
- Rivard, P. (2014). Un modèle hétérogène de la croissance économique.
- Senou, B. M. (2014). Un essai d'analyse du potentiel fiscal du Bénin. Revue d'Economie Théorique et Appliquée ISSN, 1840, 7277.
- Sobarzo, H. (2004). Tax effort and tax potential of state governments in Mexico: a representative tax system. Helen Kellogg Institute for International Studies.
- SUBSAHARIENNE, A. (2005). Perspectives économiques régionales.
- Tanzi, V., & Zee, H. H. (2002). Une politique fiscale pour les pays en développement. In Une politique fiscale pour les pays en développement. International Monetary Fund.
- Bird, R. M., Martinez-Vazquez, J., & Torgler, B. (2008). Tax effort in developing countries and high-income countries: The impact of corruption, voice and accountability. Economic analysis and policy, 38(1), 55-71.
- Tounsi, S., Fadllalah, A., & Wahbi, A. (2019). De L'effort Au Potentiel Fiscal Au Maroc : Evaluation Empirique. European Scientific Journal, ESJ, 15(34), 342.
- Trinnou, G. M. (2021). Analyse des facteurs explicatifs de l'effort fiscal et du potentiel fiscal dans les pays de l'UEMOA, Document d'Etude et de Recherche (DER) du COFEB. NCOFEB/DER/2021/03.

UNION, M. ANALYSE DU POTENTIEL ET DE L'EFFORT FISCAL DES PAYS DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE ANALYSIS OF THE POTENTIAL AND FISCAL EFFORT OF THE COUNTRIES OF THE WEST AFRICAN ECONOMIC AND.

von Haldenwang, C., & Ivanyna, M. (2018). Does the political resource curse affect public finance? The vulnerability of tax revenue in resource-dependent countries. *Journal of International Development*, 30(2), 323-344.

Yohou, D. H., & Goujon, M. (2017). Reassessing tax effort in developing countries: a proposal of a vulnerability-adjusted tax effort index (VATEI) (No. P186). FERDI working paper.

YAO, J. P. A. (2023). Evaluation du potentiel et de l'effort fiscal en Afrique subsaharienne : cas des pays de l'UEMOA. *Repères et Perspectives Economiques*, 7(1), 01-27.

ZENTAR, S. M. (2022). La contribution de l'audit interne dans la performance du système de contrôle interne : cas du secteur bancaire marocain. *International Journal of Accounting Finance Auditing Management and Economics*, 3(2-2), 354-368.